

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 février 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[Traduction]

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE FINANCEMENT

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de rétablir le financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

—Monsieur le Président, je me sens très privilégié d'avoir l'occasion de présenter à la Chambre aujourd'hui ma motion qui demande au Parlement d'inviter le gouvernement fédéral à rétablir le financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail situé à Hamilton, en Ontario.

Je voudrais au départ remercier les membres du Comité permanent des privilèges, élections, procédures et affaires émanant des députés d'avoir permis que cette motion soit mise aux voix. Cela témoigne non seulement de la pertinence de la motion mais aussi de l'efficacité de la réforme parlementaire.

La motion reflète l'opinion de tous les Canadiens. Pendant que le gouvernement conservateur sabre dans toutes les dépenses publiques qu'il considère inutiles, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) court au désastre. Depuis dix ans, le gouvernement fédéral investit à juste titre dans le CCHST.

En mettant l'accent sur la prévention, le Centre a épargné au gouvernement fédéral et aux Canadiens des millions de dollars par année de soins de santé.

Selon un sondage effectué par le *Star* de Toronto et le réseau CTV, les Canadiens ne veulent absolument pas que le gouvernement conservateur actuel réduise les crédits affectés notamment à la santé et à l'éducation. Au lieu d'investir dans la santé et l'avenir des Canadiens, le gouvernement se dérobe à ses responsabilités.

Créé en vertu d'une loi du Parlement en 1979, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est un institut national qui se consacre à l'étude, à la promotion et au progrès coopératif de l'hygiène et de la sécurité au travail. Depuis sa création, le Centre offre gratuitement aux Canadiens et à la communauté internationale, dans les deux langues officielles, de l'information impartiale et objective sur les questions intéressant l'hygiène et la sécurité au travail. Grâce à l'utilisation de lignes téléphoniques prioritaires, de publications à caractère technique et de bases de données en direct, le Centre peut facilement renseigner les gens.

Le Centre joue manifestement un rôle important et utile. Les risques du travail figurent au troisième rang des causes de décès chez nous. Ils viennent immédiatement après les affections cardiaques et le cancer. En comparaison des États-Unis, du Japon, de l'Allemagne de l'Ouest et de la Grande-Bretagne, le Canada enregistre le taux d'accidents le plus élevé à cause de ces risques. En 1987, 894 Canadiens sont décédés des suites d'accidents du travail; quelque 25 millions de jours-personnes de travail ont été perdus à cause d'accidents ou de blessures.

Le ministre du Travail a reconnu à la Chambre que les accidents du travail coûtent directement et indirectement aux Canadiens 17,5 milliards de dollars par année. Vu les avantages considérables que représente pour l'économie canadienne la prévention de tels accidents, les Canadiens ne peuvent se permettre de perdre une institution si utile. Le financement public de ce centre a montré clairement qu'il vaut infiniment mieux prévenir que guérir.

Le Centre doit offrir de l'information éclairée, exacte et objective, et cette responsabilité ne cesse de grandir. En 1988-1989, le Centre canadien d'hygiène de sécurité au travail a reçu plus de 26 000 demandes de renseigne-